



## DOSSIER D'INSCRIPTION

Année sportive 2020/2021

Chers Amis Archers, Parents des Jeunes du Club et Futurs Archers,

Vous trouverez dans ce dossier tous les renseignements administratifs nécessaires à la pratique du tir à l'arc au sein de la Compagnie des Francs Archers de Nice Côte d'Azur pour l'année sportive 2020/2021.

Dates à retenir (*modifiables en fonction de l'évolution des travaux des palissades*) :

- **2 Journées portes ouvertes les 12 et 13 septembre 2020 de 10h à 17h**
- **La rentrée de l'école de tir est prévue le 19 septembre 2020 à 10h**

### La Compagnie

---

La Compagnie pratique principalement le tir sur cibles anglaises, en loisir comme en compétition de haut niveau : distances de 20 mètres à 70 mètres en extérieur et distance de 18 mètres en salle.

La Cie des Francs Archers de Nice est la plus développée et la plus grande en effectif des Alpes-Maritimes et du Comité Provence Alpes. Elle compte parmi les 10 plus importantes structures de la Fédération Française de Tir à l'Arc (FFTA). Son ascension et son développement résultent d'une dynamique orientée dans plusieurs secteurs d'activité dans lesquels s'exprime la qualité de l'enseignement orchestrée par un entraîneur professionnel et quatre entraîneurs fédéraux et assistants entraîneurs

Secteurs d'activités des Francs Archers de Nice :

- ✓ L'enseignement dans les établissements scolaires et dans des structures adaptées (IME : Institut Médico Educatif)
- ✓ L'entraînement des archers compétiteurs vers le haut niveau
- ✓ L'entraînement des jeunes débutants vers la compétition ou vers une pratique de loisir
- ✓ L'entraînement des adultes en adéquation avec leurs objectifs
- ✓ L'animation et la diffusion de notre sport vers les structures extérieures (associations, clubs, groupes, anniversaires, comité d'entreprises...)
- ✓ L'organisation de compétitions régionales et Nationales
- ✓ La formation des futurs entraîneurs et arbitres
- ✓ La participation aux évènements sportifs organisés par la Ville de Nice
- ✓ La diffusion et la promotion du Tir à l'Arc
- ✓ Sport santé et sport sur ordonnance



# COMPAGNIE des FRANCS ARCHERS de NICE CÔTE d'AZUR



## La licence

Elle est obligatoire. Elle est valable du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de l'année suivante. Son coût légitime : une cotisation pour devenir adhérent de l'association en adéquation avec la qualité des services proposés (structure, horaires et qualité de l'enseignement) et d'autre part les cotisations aux instances fédérales : Fédération, Comité PACA, Comité Départemental. A cela se rajoute obligatoirement pour les jeunes ou les adultes débutants un montant pour la prise en charge des cours

Cette année la fédération propose trois types de licences pour adultes :

- « **compétition** » qui permet de participer aux différentes compétitions,
- « **loisir** » qui permet de pratiquer son sport sans participer aux compétitions,
- « **sans pratique** » pour les bénévoles ne pratiquant plus mais désirant s'investir dans le club.

Il est bien sûr possible de changer de type de licence au cours de l'année (uniquement de la moins chère à la plus chère). Les adultes débutants bénéficient d'une licence de type « loisir », n'étant pas amenés à pratiquer en compétition dès la première année.

Les personnes désirant découvrir le Tir à l'arc disposent de deux essais (5€ l'un) au sein d'un groupe d'entraînement avant de pouvoir intégrer l'école de tir. Au moment de la prise de licence, cette somme sera déductible de la cotisation.

## TARIF LICENCES :

Pratiques	FFTA	Part statutaire*	Prestation	Total
Poussins	29,00 €	50,00 €	97,00 €	<b>176,00 €</b>
Jeunes	39,50 €	50,00 €	193,50 €	<b>283,00 €</b>
Adultes loisirs /Débutants	57,50 €	50,00 €	149,50 €	<b>257,00 €</b>
Adultes compétiteurs	65,50 €	50,00 €	171,50 €	<b>287,00 €</b>
Adultes sans pratiques	29,00 €	50,00 €	3,50 €	<b>82,50 €</b>
Visiteur			170,00 €	<b>170,00 €</b>
Etudiant loisir		50,00 €	130,00 €	<b>180,00 €</b>
Découverte	21,50 €	50,00 €	18,50 €	<b>90,00 €</b>
Handisport	22,50 €	50,00 €	155,50 €	<b>228,00 €</b>

\*LA PART STATUTAIRE ouvre droit à une réduction d'impôt de 66%, selon l'article 200 du CGI. Vous pouvez demander par mail votre attestation CERFA à [tresoriere@francsarchersnice.fr](mailto:tresoriere@francsarchersnice.fr)

# COMPAGNIE des FRANCS ARCHERS de NICE CÔTE d'AZUR

Le paiement par chèque en 3 fois est possible. Dans ce cas, joignez les 3 chèques lors de l'inscription. Ils seront encaissés en début de mois sur le 1<sup>er</sup> trimestre.

Avec ces règlements, le dossier d'inscription ci-joint, comprenant La **Fiche Individuelle de Renseignements**, le **Certificat Médical** pour la demande de 1ere licence OU **Questionnaire Santé** pour le renouvellement de licence, l'**Autorisation parentale** (pour les mineurs), L'**Attestation pour la délivrance des coupons sport** (pour les mineurs niçois exclusivement) et l'**Autorisation parentale de prélèvement pour les mineurs** et **Fiche sanitaire de liaison**, devra être retourné **completé OBLIGATOIREMENT** pour valider votre inscription.

**Passeport Progression** : un passeport vous est offert lors de l'inscription. **En cas de perte et de remplacement, le tarif est de 5 €**

## Assurance

---

La cotisation FFTA intègre une part d'assurance obligatoire couvrant votre responsabilité civile (0,25 €) et une part facultative « garantie individuelle accident » (0,25 €) accordant des indemnités en cas d'accidents corporels lors de la pratique du tir à l'arc, pendant les trajets pour se rendre sur ces lieux de pratiques, en loisir ou en compétition ainsi qu'une assistance auprès d'Europ Assistance. **Si vous ne souhaitez pas souscrire à la part « accidents corporels »**, vous devrez cocher la case ad hoc dans le formulaire d'inscription et retirer 0,25 € au montant payé. Il est par ailleurs possible d'étendre les garanties individuelles complémentaires. Tous les renseignements concernant cette assurance (couverture, garanties complémentaires optionnelles, déclaration d'accident) se trouvent sur le site internet de la FFTA.

## Certificat médical

---

La délivrance d'une licence sportive est subordonnée à la production d'un certificat médical de moins d'un an attestant de **L'absence de contre-indication à la pratique sportive du tir à l'arc**. La participation aux compétitions organisées ou agréées par la FFTA est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant **l'absence de contre-indication à la pratique sportive du tir à l'arc en compétition**. Pour que cette mention puisse figurer sur la licence, le compétiteur devra impérativement fournir **avec** le dossier d'inscription un certificat médical de moins de 3 mois conforme à ce qui précède. Faute de quoi, la licence sera prise sans cette précision et l'archer devra présenter un certificat médical conforme pour l'année en cours au greffe de chaque compétition.

## Protection des données personnelles (RGPD)

---

Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données, les licenciés (les parents pour les mineurs) autorisent ou non l'Association à utiliser les données personnelles :

- au sein même de l'association (Inscription en ligne pour les concours : demander autorisation de faire figurer les noms, prénoms, licence – Location d'arcs....
- par la FFTA (envoi de la lettre d'information, proposition de stages....
- Instances administratives (en cas de médailles nationales et internationales)
- Partenaires (en cas de sponsoring)

# COMPAGNIE des FRANCS ARCHERS de NICE CÔTE d'AZUR

Pour les compétiteurs, nous attirons votre attention sur le fait que nous conserverons vos scores pendant plusieurs années.

## **Compétitions**

---

Les calendriers sont téléchargeables sur notre site ([www.francsarchersnice.fr](http://www.francsarchersnice.fr)) ou celui du comité PACA, les mandats également ; ils sont de plus affichés au terrain.

Les archers s'inscrivent sur le site ([www.francsarchersnice.fr](http://www.francsarchersnice.fr)) dans l'onglet « inscription concours », les compétiteurs indiquent à quels concours ils souhaitent participer. Le club assure l'inscription groupée des compétiteurs une semaine avant le concours. Passé ce délai chacun s'inscrit directement auprès de l'organisateur. Toute inscription est à régler lors du greffe

## **Communication / information**

---

Outre les traditionnels tableaux d'affichages que vous trouverez sur le terrain, toutes les informations du club sont accessibles sur notre site internet ([www.francsarchersnice.fr](http://www.francsarchersnice.fr)) : résultats, événements, compétitions, documents statutaires, Vous recevrez aussi régulièrement par courriel (votre adresse mail est pour nous très importante, elle nous permet de communiquer rapidement à moindre frais) des notes du Président ou du Conseil d'Administration concernant la vie du club.

Nous invitons aussi les parents des jeunes à nous laisser un numéro de mobile ou de fixe ou nous pouvons vous joindre en cas de problème.

## **École de tir**

---

Les archers suivant des cours au sein de la Compagnie sont regroupés au sein de « l'Ecole de Tir à l'Arc ». Ils sont répartis par groupes de niveau (15 archers maximum) en fonction de leur âge et de leur ancienneté dans le tir à l'arc. Toutes les séances sont assurées par des entraîneurs diplômés :








- Valérie FENOGLIO (Directrice de l'école de tir, Diplôme d'État) Référente Débutants/Compétiteurs
- Delphine RENAULT (Entraîneur 1) Référente Poussins
- Jean Claude MASTERENKO (Entraîneur 1) – Référent Loisirs
- Chrystelle WYNDAELE (Entraîneur)- référente Pré-Compétiteurs / Poulies
- Anne-Carol FOCKE de BEAUCOURT (Assistante entraîneur)
- Dirk FOCKE (Assistant-entraîneur)
- Quentin BIANCALANA (Assistant-entraîneur)
- Nicolas SAKALOFF (Assistant -entraîneur)

# COMPAGNIE des FRANCS ARCHERS de NICE CÔTE d'AZUR



## ENCADREMENT ECOLE DE TIR - SAISON 2020 / 2021

*Modifiable en fonction du protocole sanitaire lié au COVID19*

	DIRECTRICE ENTRAINEUR	ENTRAINEUR	ENTRAINEUR	ENTRAINEUR	ASS. ENTRAINEUR	ASS. ENTRAINEUR	ASS. ENTRAINEUR
	VALERIE	DELPHINE	CHRYSTELLE	JEAN-CLAUDE	ANNE CAROL	DIRK	QUENTIN
							
<b>HORAIRES :</b>	<b>MERCREDI</b>						
10H-12H	POUSSINS/ BENIAMINS						
14H-17H	JEUNES PRE-COMPETITEURS COMPETITEURS			JEUNES / ADULTES LOISIRS			
<b>HORAIRES :</b>	<b>SAMEDI</b>						
10H-13H	JEUNES DEBUTANTS		JEUNES / ADULTES PRE-COMPETITEURS COMPETITEURS + ARC POULIES				JEUNES DEBUTANTS
11H-13H	(SUPERVISEUR) POUSSINS/ BENIAMINS					POUSSINS/ BENIAMINS	
14H-17H	JEUNES / ADULTES DEBUTANTS & PRE-COMPETITEURS			JEUNES / ADULTES LOISIRS			JEUNES / ADULTES DEBUTANTS & PRE-COMPETITEURS
14H-16H		POUSSINS/ BENIAMINS				POUSSINS/ BENIAMINS	
14H-18H	JEUNES / ADULTES COMPETITEURS (EN AUTONOMIE)		JEUNES / ADULTES COMPETITEURS (EN AUTONOMIE) + ARC POULIES				



# COMPAGNIE des FRANCS ARCHERS de NICE CÔTE d'AZUR

## Créneaux du soir : Boulodrome (saison Salle) et Terrain (saison Extérieure) :

CRENEAUX SOIR BOULODROME (SAISON SALLE)							
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
19H-22H	ADULTES DEBUTANTS PRE-COMPETITEURS COMPETITEURS	à partir de CADET COMPETITEURS PRE-COMPETITEURS			JEUNES /ADULTES COMPETITEURS PRE-COMPETITEURS		

CRENEAUX TERRAIN SOIR (SAISON EXTERIEURE)							
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
17H-20H	ADULTES COMPETITEURS (VALERIE)	à partir de CADET COMPETITEURS PRE-COMPETITEURS	ADULTES COMPETITEURS (VALERIE)		JEUNES ETAF PRE-COMPETITEURS COMPETITEURS		

Bonne saison sportive à toutes et tous.

La Présidente par intérim  
Chrystelle WYNDAELE

La Secrétaire  
Véronique BERNARDI

La Trésorière par intérim  
Marilyne FERDINAND

COMPAGNIE des FRANCS ARCHERS de NICE  
CÔTE d'AZUR

**DOSSIER D'INSCRIPTION**

**A RENDRE DUMENT COMPLETE ACCOMPAGNE DES REGLEMENTS**

FICHE D'INSCRIPTION

CERTIFICAT MEDICAL POUR LA 1<sup>ère</sup> INSCRIPTION

**OU**

QUESTIONNAIRE SANTE SI RENOUVELLEMENT DE LICENCE  
*(Valable 3 ans maximum)*

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

ATTESTATION POUR DELIVRANCE DES COUPONS SPORT  
*(réservée aux mineurs résidants à Nice exclusivement)*

**Pour les mineurs :**

AUTORISATION PARENTALE DE PRELEVEMENT - ANTI DOPAGE

FICHE SANITAIRE DE LIAISON POUR LES MINEURS

# COMPAGNIE des FRANCS ARCHERS de NICE CÔTE d'AZUR

## Fiche individuelle de renseignements saison 2020

### A COMPLETER EN LETTRES CAPITALES

Nom : ..... Prénom : .....

Nom des parents : .....

Date de naissance : ..... Nationalité : .....

Profession : ..... Situation de famille : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Mail : .....@.....

TEL perso : ..... TEL bureau : .....

LICENCE N°

PHOTO

Cadre réservé  
au  
secrétariat

Type d'arc :  Arc Classique /  Arc à poulies /  Arc droit

- Poussin ..... 176,00 €
- Jeune ..... 283,00 €
- Adulte loisir/débutant ..... 257,00 €
- Adulte compétiteur ..... 287,00 €
- Handisport ..... 228,00 €
- Adulte sans pratique ..... 82,50 €
- Découverte (à partir du 1 mars 2020) ..... 90,00 € (hors poussin)
- Etudiant loisir ..... 180,00 € (sur présentation de la carte d'étudiante en cours de validité)
- Visiteur ..... 170,00 €
- Préinscription pour les anciens adhérents (hors poussins, étudiant loisirs et adulte sans pratique) : dépôt des dossiers complets du 29 août au 26 septembre 2020 inclus : (fiche d'inscription + certificat médical+ règlement).  
Remise de 20€

Pour les mineurs, fournir la fiche sanitaire de liaison et l'autorisation de prélèvement contrôle dopage.

Famille nombreuse : (à partir de 3 archers de la même famille) remise de 7% sur le total du montant des licences de la famille

TOTAL: - - - - €

Suppression de la part « Garantie individuelle accident » (-0,25 €) (dans ce cas je ne pourrai prétendre à un quelconque remboursement ou indemnité au titre de la garantie accident corporel)

CERTIFICAT MEDICAL avec mention obligatoire : « APTÉ À LA PRATIQUE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DU TIR À L'ARC EN COMPETITION »

Autorisation utilisation données personnelles :  au sein du club  FFTA  Partenaires  
 Instances administratives

Je reconnais avoir pris connaissance des Statuts et du Règlement Intérieur  OUI

et verse la somme de ..... € par :

( - - - nombre) Chèque #  Espèces  Chèque collectif en règlement de mon inscription.

Date: - - - - -

Signature: - - - - -



COMPAGNIE des FRANCS ARCHERS de NICE  
CÔTE d'AZUR

**Certificat Médical de non contre-indication  
à la pratique du Tir à l'Arc en compétition**

Je, soussigné(e), Docteur .....

Demeurant : .....

Certifie avoir examiné ce jour :

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Licencié au club de : .....

N° licence F.F.T.A : .....

Au terme de mon examen, cet archer ne présente aucune contre-indication cliniquement décelable **à la pratique du Tir à l'Arc en compétition.**

Certificat établi le ..... / ..... / .....

**Signature et cachet du médecin**

# COMPAGNIE des FRANCS ARCHERS de NICE CÔTE d'AZUR



## Renouvellement de licence d'une fédération sportive

### Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
<b>Durant les 12 derniers mois</b>		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>A ce jour</b>		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

#### Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

#### Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

# COMPAGNIE des FRANCS ARCHERS de NICE CÔTE d'AZUR

## AUTORISATION PARENTALE

---

Je soussigné(e) ..... autorise mon fils ou ma fille .....

à quitter seul le LIEU d'entraînement ou de compétition et cela sous ma responsabilité.

M'engage à venir chercher l'enfant au club dès la fin des cours, aux horaires fixés

Date :

Signature :

## AUTORISATION PARENTALE

---

Je soussigné(e) ..... Représentant(e) légale (e) de.....

A faire véhiculer mon enfant, en mon absence, lors des déplacements pour des compétitions officielles ou amicales.

A faire soigner mon enfant.

A faire pratiquer les interventions d'urgence selon les prescriptions du médecin consulté.

Si besoin, merci de signaler toutes pathologies particulières (asthme par exemple . )

Date :

Signature :

## RAPPEL AUX PARENTS

---

- Lors des périodes hors encadrement les mineurs restent sous la responsabilité de leurs parents
- Vous devez vous assurer qu'un entraîneur soit présent en accompagnant vos enfants jusqu'à la salle ou le terrain extérieur.
- Parents de poussins à juniors : toute participation à une compétition officielle est soumise à validation de l'entraîneur.



COMPAGNIE des FRANCS ARCHERS de NICE  
CÔTE d'AZUR



VILLE DE NICE

**DIRECTION DES SPORTS**

**ATTESTATION POUR DELIVRANCE DES COUPONS SPORT**

Je soussigné(e) :

.....

Fonction :     Président(e)     Secrétaire     Trésorier(e)

Nom du club : Francs Archers de Nice.....

**ATTESTE** que

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Est inscrit dans notre club pour l'année : 2021

Activité tir à l'arc.....

Pour un montant de : .....

Et pourra ainsi bénéficier des COUPONS SPORT, le club certifiant être affilié à l'ANCV et acceptant ce mode de règlement.

Le    /    / 2020

Signature et tampon du club



**AUTORISATION PARENTALE POUR TOUT PRELEVEMENT NECESSITANT  
UNE TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTROLE ANTIDOPAGE  
SUR LES MINEURS ou MAJEURS PROTEGES**

En application de l'article 7 du décret n° 2011-57 du 13 janvier 2011 relatif aux examens et prélèvements autorisés pour la lutte contre le dopage modifiant l'article R.232-52 du code du sport

Je soussigné(e) (Nom Prénom).....

Agissant en qualité de représentant légal du Mineur (1) Majeur protégé (1) ci-dessous désigné :

(Nom Prénom du mineur ou majeur protégé).....

Licencié FFTA n° ..... et adhérent du club ..... affilié FFTA  
n° .....

Autorise tout préleveur agréé par l'Agence Française de lutte contre le dopage, dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de cheveux,...) lors d'un contrôle antidopage sur le mineur (1) majeur protégé (1) ci-dessus désigné.

Cette autorisation est délivrée le ..... pour servir et valoir ce  
que de droit pour la saison sportive 20..... - 20....., soit du 1<sup>er</sup> septembre 20..... au 31 août 20.....

Signature du représentant :

*N.B : l'absence d'autorisation parentale est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires*

*(1) Rayer la mention inutile*



